

COMPTE RENDU
Séance du 19 avril 2021

Le 19 avril 2021, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

Présents : AUDOUIN Danielle (en visioconférence), BARRÉ-IDIER Bernadette, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GISCARD Christophe, GUERLAIS Élodie, HENRY Isabelle, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa (en visioconférence), PILLENIERE Annabelle (arrivée à 20H30, en visioconférence), RAINEAU Erick, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie

Absent : DALBERA Renaud

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

Le quorum est atteint.

Approbation du procès verbal en date du 19 avril 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 8 mars 2021.

**CONSTRUCTION D'UN COMMERCE, ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
2021-04-17**

Madame la maire résume la dernière réunion du groupe de travail « café-épicerie » qui a auditionné les trois architectes. Elle demande aux élus qui avaient le choisi le cabinet n°1 SERIEYS et BARBOTIN d'argumenter leur choix. Elle demande ensuite aux élus qui avaient choisi le cabinet TPAA d'argumenter également leur choix.

Puis, elle demande aux élus qui ont lu les dossiers de ces deux cabinets et écouté les arguments des uns et des autres de passer au vote.

Un premier vote donne 6 voix à chaque cabinet et une abstention.

Un deuxième vote est organisé.

A l'issue de ce vote, le cabinet SERIEYS et BARBOTIN obtient 7 voix, le cabinet TPAA 5 voix, et une abstention.

La délibération est alors prise ainsi :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 ;

Vu le rapport d'analyse des offres,

Madame la Maire rappelle que la consultation porte sur le choix de l'équipe de Maitrise d'œuvre pour la construction d'un commerce,

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 09 février 2021 sur le profil acheteur : <https://www.achatpublic.com> , ainsi que dans Ouest France 85 le 12 février 2021, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 3 mars 2021 à 12H00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a sélectionné trois candidats pour remise d'une offre et audition.

Il s'agit des groupements suivants :

- Le groupement représenté par le cabinet TPAA-Pochon (+ EIC + AREST + FIB)
- Le groupement représenté par le cabinet MUR Architectes (+ ECMS + BETREC IG + ISOCRATE)
- Le groupement représenté par le cabinet SERIEYS & BARBOTIN Architectes (+ BARRÉ + ESTB + FIB)

Suite à l'analyse des offres et aux auditions, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet SERIEYS & BARBOTIN Architectes (+ BARRÉ + ESTB + FIB), offre jugée économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères figurant dans le règlement de consultation.

Le classement proposé est le suivant :

1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet SERIEYS & BARBOTIN Architectes (+ BARRÉ + ESTB + FIB),

2^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet TPAА-Pochon (+ EIC + AREST + FIB)

3^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet MUR Architectes (+ ECMS + BETREC IG + ISOCRATE),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sept voix pour, cinq voix contre, une abstention :

-Valide le classement du rapport d'analyse des offres et classe les offres comme suit :

1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet SERIEYS & BARBOTIN Architectes (+ BARRÉ + ESTB + FIB),

2^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet TPAА-Pochon (+ EIC + AREST + FIB)

3^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet MUR Architectes (+ ECMS + BETREC IG + ISOCRATE),

-Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet SERIEYS & BARBOTIN Architectes (+ BARRÉ + ESTB + FIB) pour un taux de rémunération de 9.97% du montant des travaux s'élevant à 400 800,00€ soit un forfait provisoire de rémunération de 39 959.76euros HT.

-Autorise Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,

-Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 -construction en cours, opération 10002 Café-épicerie

**AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE :
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT
2021-04-18**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020 approuvant la convention de mandat avec la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée,

Vu le projet d'avenant,

Madame la Maire rappelle que par une convention en date du 11 janvier 2021 la collectivité a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée un mandat pour la réalisation d'une opération de construction d'un commerce et de requalification des espaces extérieurs.

Madame la Maire indique aux membres du Conseil que la Commune souhaite différer la réalisation des travaux de requalification des espaces extérieurs. Cette décision n'entraîne pas de modification du programme de construction mais nécessite de revoir le phasage de l'opération.

Une première phase sera relative aux études et travaux pour la construction du commerce, une seconde phase sera relative aux études et travaux pour la requalification des espaces extérieurs.

Ce phasage entraîne la nécessité de revoir la convention de mandat notamment concernant la durée et les modalités de rémunération du mandataire. Ces modifications de la convention permettront également de revoir certaines erreurs matérielles inscrites à celle-ci.

Madame la Maire propose donc au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

*Décide d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de mandat,

*Donne tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer l'avenant avec la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

LA ROCHE SUR YON AGGLOMÉRATION : CONVENTION DE GESTION DE L'ITINÉRAIRE DOUX LE TABLIER – RIVES DE L'YON

2021-04-19

Madame la Maire présente la convention de gestion de l'itinéraire doux partant rue principale pour une arrivée rue du marché à Saint-Florent-des-Bois, Rives de l'Yon.

Cet aménagement, en accord avec la municipalité, a été réalisé par La Roche-sur-Yon Agglomération.

La convention de gestion a pour objet de définir les modalités de gestion de l'itinéraire et de définir la répartition de son entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Madame la Maire à signer la convention de gestion de l'itinéraire doux Le Tablier -Rives de l'Yon

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE : DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN 2021

2021-04-20

Madame la Maire explique que le Conseil Départemental de la Vendée a mis en place un dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire permettant de financer les projets de l'année 2021.

Par courrier en date du 6 novembre 2020, le Conseil Départemental a notifié à la commune du Tablier une enveloppe de 13 931.07€ au titre de soutien à l'investissement public local au service du développement et de l'aménagement des territoires vendéens.

Afin de mobiliser cette enveloppe, Monsieur Raineau Erick et Monsieur Doussain Christian présentent trois projets éligibles à cette subvention.

1^{er} projet : l'aménagement de trottoirs rue de l'Avenaude et route de St Florent

Messieurs Raineau et Doussain rappellent que le conseil municipal en date du 7 septembre 2020 a décidé de sécuriser la rue de l'Avenaude et la route de St Florent en créant des trottoirs. En effet, ces routes sont très passagères et les voitures y circulent très vite.

Afin d'envisager ces travaux, Messieurs Raineau et Doussain présentent le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Taux	Montant
Aménagement de trottoirs rue de l'Avenaude et route de St Florent	13 365.25€	Fonds de concours La Roche Sur Yon Agglomération	22.19%	2 965.52€
		Amendes de police 2020	25.94%	3 467.27€
		Département -Fonds de soutien	31.87%	4 259.41€
		Autofinancement	20.00%	2 673.05€
TOTAL (HT)	13 365.25€		100.00%	13 365.25€

Messieurs Raineau et Doussain proposent de solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'une enveloppe de 4 259.41€ relative à ce projet.

2^{ème} projet : travaux de réfection d'un chemin de randonnée (sentier des Mégalithes) au lieu-dit la Roussière

Messieurs Raineau et Doussain expliquent que ce chemin de randonnée s'est dégradé au lieu-dit la Roussière. Ils présentent un devis de l'entreprise Paquereau d'un montant de 3 085€HT relatif aux travaux de réfection de ce chemin.

Afin d'envisager ces travaux, ils présentent le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Taux	Montant
Sentier des Mégalithes, travaux de réfection au lieu-dit La Roussière	3 085€	Département - Fonds de soutien	80%	2 468.00€
		Autofinancement	20%	617.00€
TOTAL (HT)	3 085€		100%	3 085.00€

Ils proposent de solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'une enveloppe de 2 468€ relative à la réalisation de ce projet.

3^{ème} projet : réalisation d'une passerelle au-dessus d'un ruisseau communal (sentier des Mégalithes)

Messieurs Raineau et Doussain expliquent que ce chemin de randonnée traverse un ruisseau communal qui inonde l'hiver ne permettant pas son franchissement. Afin que les randonneurs puissent poursuivre le chemin, ils proposent de réaliser une passerelle au-dessus de ce ruisseau. Ils présentent un devis de l'entreprise Le Fil du Bois d'un montant de 5 777.38€HT pour la réalisation d'une passerelle en bois. Et un devis de 1 340€HT de l'entreprise Paquereau pour la réalisation des fondations en béton.

Afin d'envisager ces travaux, ils présentent le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Taux	Montant
Sentier des Mégalithes, réalisation et installation d'une passerelle en bois	Le Fil du BOIS	Département	80%	5 693.90€
	5 777.38€	Fonds de soutien		
	Paquereau	Autofinancement	20%	1 423.48€
	1 340.00€			
TOTAL (HT)	7 117.38€		100%	7 117.38€

Ils proposent de solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'une enveloppe de 5 693.90€ relative à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite le Conseil Départemental pour une aide au financement de ces trois projets dans le cadre du Fonds de Soutien 2021, répartie comme suit :

*1^{er} projet : une subvention de 4 259.41€

*2^{ème} projet : une subvention de 2 468€

*3^{ème} projet : une subvention de 5 693.90€

Soit un total de 12 421.31€ de subvention

- Autorise Madame la Maire à signer tous documents y afférents.

Divers

Visite d'Oryon : présentation d'un nouveau projet d'implantation des maisons début mai.

Église : Monsieur Doussain explique que dans le cadre du plan patrimoine adopté en 2018 par le Département de la Vendée une ingénierie à la fois technique, administrative et financière peut être apportée aux communes. La commune a sollicité le Département pour un accompagnement technique. Un bilan a été remis par le Département ciblant les travaux d'urgence à effectuer. Interventions rapides à prévoir pour stopper la contamination par les insectes xylophages. Interventions à prévoir pour solutionner les infiltrations d'eau. Monsieur Doussain s'occupe de demander des devis auprès des entreprises comptétentes.

Mobil'Yon : information sur l'avancée du projet.

*Prochain conseil municipal le lundi 17 mai 2021 à 20h00.

La séance est levée à 21H55.

La Maire,

La Secrétaire de séance,

